NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

74 Nº 3 1952

Le Maître de Justice et la Communauté de l'Alliance

Gustave LAMBERT (s.j.)

p. 259 - 283

https://www.nrt.be/fr/articles/le-maitre-de-justice-et-la-communaute-de-l-alliance-2579

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le Maître de Justice et la Communauté de l'Alliance

Le Manuel de discipline retrouvé dans la grotte de Qumrân, près de la Mer Morte, nous révèle l'existence d'un congrégation religieuse qui, dans le cadre des idées juives de l'Ancien Testament, poursuivait par la vie de communauté une forme déterminée de perfection [1].

Mais ce Manuel ne nous donne aucune précision sur les origines, le développement, les destinées de cette congrégation. Constatation qui n'est pas pour étonner un lecteur averti : on pourrait parcourir attentivement les règles et constitutions de beaucoup d'ordres religieux actuels, sans y trouver la moindre indication concernant leur histoire et celle de leurs fondateurs.

Serons-nous plus heureux dans nos recherches en nous adressant aux autres manuscrits de la Mer Morte ? On attend avec impatience que M. Sukenik imite la diligence des « American Schools of Oriental Research » en publiant intégralement le rouleau du « Combat des fils de lumière contre les fils des ténèbres » et le manuscrit des « Hôdayôt » (chants d'action de grâces), que nous désignerons plus simplement sous le nom de « psaumes [2] ».

Nous devons nous contenter pour le moment des quelques chants publiés et du « Commentaire d'Habacuc », édité par les savants américains en même temps que le livre d'Isaïe [3].

I. LES PSAUMES DE QUMRAN

Dans la Communauté de l'Alliance s'est trouvé un jour, si pas pour la fonder, du moins pour lui donner une vigoureuse impulsion, un personnage qui nous est connu sous le nom de « Môreh haz-zedeq » (*Doctor iustitiae,* Maître de justice).

Les « psaumes » se présentent comme des poèmes à tout le moins mis sur ses lèvres, s'ils ne sont pas son œuvre personnelle. Nous avons à notre disposition cinq de ces hymnes et l'un ou l'autre fragment. Qu'y trouvons-nous ?

L'un de ces psaumes chante la transcendance divine [4] : les idées, le style l'apparentent directement à l'hymne final et à la prière du sage

1. *Le Manuel de discipline de la grotte de Qumrân,* traduction intégrale : *Nouvelle Revue Théologique,* 1951, p. 938-975.
2. *N.R.Th.,* 1949, p. 300-304.
3. La traduction de ces textes fait suite à cet article.
4. *Psaume* E : la transcendance divine.

que nous trouvons dans le Manuel de discipline [5]. Son début est incomplet, mais tel quel, il est un bel éloge de la grandeur de Dieu, une humble affirmation du néant de l'homme, poussière qui retourne à la poussière.

Un autre célèbre la confiance inébranlable que le Maître de justice place dans l'Alliance de Dieu [6]. On se souviendra de l'importance que les membres de la Communauté attachaient au passage dans l'Alliance. Non seulement ils renouvelaient chaque année les engagements contractés à cette occasion, mais le sage ne dit-il pas, dans le Manuel de discipline : « Quand vient le jour et qu'arrive la nuit, j'entre dans l'Alliance de Dieu » ? Cette confiance totale est exprimée ici en recourant à une hyperbole bien connue du Psautier canonique : « Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum [7] ». Nous apprenons que, parce qu'il cherche son appui dans l'Alliance, le Maître de justice est poursuivi par des tyrans qui en veulent à sa vie, mais il nous déclare que, quand la crainte lui liquéfie le cœur, c'est alors qu'il s'accroche avec plus de vigueur à l'Alliance de Dieu.

Dans un troisième psaume [8], dont nous n'avons que le début, le psalmiste exprime sa joie d'être resté fidèle à l'Alliance, malgré les outrages d'hommes puissants, prophètes de mensonge, qui auraient voulu le détourner du service de Dieu et lui faire échanger contre des folies la pensée ferme que Dieu inculque au cœur de ses vrais serviteurs. On perçoit dans ces paroles un écho de la promesse faite par les membres de la congrégation, en entrant dans l'Alliance, de ne jamais se retirer loin de Dieu pour aucune crainte, ou terreur, ou épreuve, ou persécution en la puissance de Bélial.

Un quatrième psaume [9] nous livre des détails sur l'eschatologie professée par la Communauté de l'Alliance. L'œuvre est disposée en diptyque. D'un côté est dépeint le bonheur de ceux qui, ayant été appelés à faire partie de la congrégation, sont destinés à rester à jamais membres de la société des saints. Sur l'autre volet, nous trouvons, exécuté avec un coloris remarquablement vigoureux, un tableau de la conflagration de l'univers, au jour des rétributions finales, quand seront définitivement condamnés à la ruine tous les réprouvés. Les idées exprimées dans cette composition sont parallèles à celles que nous lisons dans le Manuel de discipline, au chapitre des deux esprits. Tous ceux qui sont guidés par l'esprit de vérité s'avancent dans l'abondance de la paix, avec toutes les bénédictions d'éternité et la joie sans fin dans une vie éternelle, et la couronne de gloire et le vêtement de splendeur dans la lumière à jamais. Mais le châti-

5. *N.R.Th.*, 1951, p. 973-975.
6. *Psaume* A : confiance inébranlable dans l'Alliance.
7. *Ps.* XXVII (Vulg. XXVI), 3.
8. *Psaume* B : fidélité à l'Alliance malgré la persécution.
9. ***Psaume* C : la conflagration finale.**

ment de ceux qui ont été entraînés par l'esprit de perversité sera une abondance de calamités. Saisis par les anges du filet, précipités dans la Fosse éternelle, ils seront livrés à la colère débordante du Dieu des vengeances. Ils éprouveront la terreur et la honte, en attendant l'ignominie de la destruction par le feu des régions ténébreuses.

Faisons ici mention de la fin d'un psaume[10] dont M. Sukenik ne nous a livré en photographie que les deux dernières lignes. Elles contiennent des détails précieux. Le Maître de justice y déclare que Dieu a mis dans son cœur le pouvoir d'ouvrir la source de la connaissance (*meqôr da'at*) à tous ceux qui sont assez avisés pour venir s'y abreuver, mais nombreux sont, hélas, ceux qui préfèrent des maîtres qui, d'une langue incirconcise et dans un parler étranger, débitent des flatteries à un peuple sans intelligence qu'on égare dans l'erreur. Signalons au passage cette langue étrangère que l'on parle d'une manière embarrassée et malhabile, car, dans le langage de l'Ancien Testament, on appelle incirconcis un organe qui n'est pas apte à bien remplir sa fonction. Notons ensuite que si nous rapprochons « *meqôr da'at* » (source de la connaissance) de l'expression complémentaire « *mashqeh da'at* » (breuvage de la connaissance) qui se lit dans le psaume suivant, nous saisissons immédiatement ce qu'entend le Manuel de discipline par la « source des parfaits » (*'aïn tamimîm*) et le « banquet de la congrégation » (*mashqeh ha-rabbîm* : le breuvage des Nombreux). Il s'agit à l'évidence de la « source de la connaissance » pour les parfaits, ou encore du « breuvage de la connaissance » pour les membres formés de la Communauté de l'Alliance. Les « banquets » en question sont donc uniquement spirituels et l'on n'y présentait aux participants d'autre boisson que celle d'une « *gnose* » puisée à une source qui ne s'ouvrait que pour les parfaits. Elle n'était pas encore accessible pendant les deux années de formation et elle se fermait pour ceux qui, ayant gravement péché, subissaient une pénitence de deux ans[11].

Pour intéressants que soient les rapprochements entre le Manuel de discipline et les psaumes examinés jusqu'ici, nous n'y trouvons pourtant pas de renseignements sur l'histoire de la congrégation elle-même ou de son fondateur. Il en va autrement du dernier psaume[12], le plus long de ceux qui ont été publiés et le plus riche en allusions historiques.

Le Maître de justice qui désire ouvrir la source de la connaissance au plus grand nombre a en face de lui comme adversaires, des baveurs de mensonge, des interprètes de tromperie, des voyants d'erreur, des rejetons de Bélial. Ces prophètes de néant parlent au peuple d'une

10. *Fragment* X : la source de la connaissance dédaignée.
11. On trouve ici la réponse à la question posée dans la *N.R.Th.*, 1951, p. 945 : « En quoi consistaient ces banquets », comme aussi à celle qui est formulée à la p. 959, note 47.
12. *Psaume* D : le psaume du Maître de justice.

langue balbutiante et dans un parler étranger. Nous remarquons le retour de l'expression rencontrée plus haut, mais ici le balbutiement a remplacé l'incirconcision, parallélisme qui vient pleinement confirmer l'explication donnée de cette langue « incirconcise ». Une langue étrangère apparaît comme un balbutiement à qui ne la comprend pas ou ne la saisit qu'à moitié. Pour un Hellène, tout qui ne parlait pas grec était un « barbare », étymologiquement « un balbutiant [13] ».

Ces adversaires veulent échanger la doctrine que Dieu a inculquée au cœur de ses serviteurs contre des flatteries adressées au peuple pour l'égarer et ce peuple court à sa perte sans intelligence. Nous avons rencontré déjà les mêmes accusations dans le troisième psaume et dans le fragment analysé plus haut.

Ces hommes de mensonge tiennent enfermé loin des assoiffés le « breuvage de la connaissance » (*mashqeh da'at*) ; ils prétendent étancher la soif du peuple de Dieu en mettant devant ses lèvres la coupe d'un breuvage entêtant et pernicieux, en lui enseignant des erreurs qui égarent ceux qui s'y abandonnent, les rendent insensés dans leurs assemblées, les font tomber dans les filets qu'on leur a tendus. De ces victimes, ils font des réprouvés, des hommes au cœur double, qui veulent à la fois servir Dieu et les idoles, qui en viennent à placer devant eux le scandale qui les fait pécher.

Le Manuel de discipline parle, dans les mêmes termes, de ceux qui osent passer dans l'Alliance avec les idoles de leur cœur et réserve à ces hypocrites une malédiction spéciale : à cause des idoles qui les font trébucher dans le péché, leur part est assignée parmi les maudits pour l'éternité [14].

Les adversaires du Maître de justice qui égarent ainsi le peuple sont des hommes qui n'ont pas écouté la voix du Seigneur, telle qu'elle leur était transmise par le Maître lui-même. Quand ce dernier leur faisait part de la « connaissance » qui lui avait été communiquée en vision, ils déclaraient, incrédules : « Cela n'est nullement établi ». Et quand le Maître leur montrait où était le chemin selon le cœur de Dieu, ils ricanaient : « Ce n'est pas par là ».

Ils ont fait défection de la communauté de l'Alliance. Ils ne tiennent plus aucun compte du Maître de justice, alors que cependant c'est par le Maître de justice que Dieu a voulu manifester sa puissance divine. Idée chère à notre psalmiste et qu'il ne se lasse pas de répéter.

Non seulement ils n'ont plus aucun égard pour leur ancien Maître et Père, mais ils ont voulu le bannir du pays, comme on chasse un oiseau hors de son nid. Le Maître est pour eux un objet de mépris et ils l'ont rendu méprisable pour ses amis et ses proches, qui s'éloignent maintenant de lui et le considèrent comme un vase de rebut.

---

13. *Dict. de la Bible* de Vigouroux, I, col. 1449 : « Barbare ».
14. *N.R.Th.*, 1951, p. 948.

Mais voici que dans un sursaut de fierté, le Maître de justice s'est raidi devant ses adversaires et, s'adressant à Dieu, il s'écrie :

« Cherchant en toi mon appui, je me lèverai et je me dresserai contre ceux qui me méprisent et ma main sera sur tous mes contempteurs, qui n'ont pas tenu compte que par moi tu voulais manifester ta puissance ».

Mais où donc le Maître prend-il ce courage et sur quoi base-t-il sa conviction que Dieu se sert de lui pour montrer sa force ? La preuve pour lui, c'est la congrégation de ses nombreux adeptes, c'est la communauté de l'Alliance, pour laquelle il adresse au Seigneur cette prière :

« Tu m'apparaîtras dans ta force en une lumière parfaite et tu ne couvriras pas de honte le visage de tous ceux-là qui ont répondu à mon appel et ont constitué une communauté dans ton Alliance. Ils m'obéissent, ceux qui vont par le chemin de ton cœur. Ils se sont rangés pour toi dans l'assemblée des saints et tu feras triompher à jamais leur cause et d'une manière invincible tu feras apparaître la vérité. Tu ne permettras pas que des réprouvés les égarent, comme ils ont comploté de le faire, mais tu les rendras redoutables à ton peuple et tu feras d'eux le marteau de tous les peuples des pays pour détruire, comme il convient, tous les transgresseurs de ta parole ».

Comme tout fondateur de congrégation, le Maître de justice souhaite que croisse encore le nombre de ses adeptes :

« Par moi tu as illuminé le visage d'un grand nombre et tu les multiplieras jusqu'à être sans nombre ».

On notera la complaisance avec laquelle l'auteur utilise dans cet hymne le terme « *rabbîm* » (nombreux) et l'on se souviendra que l'expression « les Nombreux » est habituelle dans le Manuel de discipline pour désigner l'ensemble des membres de la Communauté de l'Alliance [15].

Une autre idée importante exprimée dans ce psaume, c'est que la force du Maître de justice auprès de ses adeptes lui vient de ce que Dieu lui a révélé les secrets de ses merveilles :

« Tu m'as fait connaître les secrets de tes merveilles et dans la congrégation de tes merveilles, tu as montré la force de ma situation. Et la merveille est sous les yeux d'un grand nombre pour ta gloire et pour faire connaître à tous les vivants tes hauts faits ».

Nous avons interprété plus haut l'expression « vision de connaissance », qui semble bien affirmer le caractère charismatique que l'on reconnaissait à l'enseignement du Maître. La même chose sera clairement mise en relief dans le « Commentaire d'Habacuc ».

L'hymne continue par une profession de foi sur la misère native de l'homme, sur sa condition de pécheur, sur l'impuissance où il se trou-

15. *N.R.Th.*, 1951, p. 941.

ve de marcher droit dans le chemin, sans l'assistance de l'esprit que Dieu a fait pour ceux qu'il aime :

« L'homme est dans le péché. Depuis le sein de sa mère jusqu'à ses cheveux blancs, il porte la coulpe de ses perfidies. Pour moi, j'ai constaté que ce n'est pas l'homme qui détient la justice et ce n'est pas le fils de l'homme qui possède la perfection de la conduite. C'est du Dieu Très-Haut que relèvent toutes les œuvres justes. Quant au chemin de l'homme, il n'a aucune fermeté, si ce n'est par l'esprit que Dieu a fait pour rendre parfaites les voies des humains, afin qu'on sache tout ce qu'il a fait dans l'étendue de sa puissance et la multitude de ses miséricordes pour tous les fils de sa complaisance. »

Ces dernières considérations coïncident avec la doctrine des deux esprits dans le Manuel de discipline, comme avec les affirmations du sage dans l'hymne final du même Manuel : « L'homme n'est pas maître de son chemin. ...De Dieu relève la décision et de sa main dépend la perfection de la conduite », comme aussi avec ce que nous lisons dans le psaume sur la transcendance divine : « Que puis-je entreprendre, si tu ne me soutiens ? Comment puis-je réussir, si tu ne m'as prédestiné au succès ? ».

Et le psaume se termine par un acte d'humilité du Maître de justice, qui, accumulant toutes les images bibliques habituelles en ces circonstances, reconnaît sa condition de pécheur :

« Le tremblement et l'effroi se sont emparés de moi ; tous mes os se brisent ; mon cœur se fond comme la cire devant le feu ; mes genoux s'en vont, comme l'eau versée sur une pente, quand je me souviens de mes péchés et des infidélités de mes ancêtres, pendant que les méchants se dressent contre ton Alliance et les réprouvés contre ta parole. Et je me suis écrié : « En raison de mes péchés, je suis banni de ton Alliance ».

Mais c'est un sentiment de confiance courageuse qui finit par triompher dans l'âme du psalmiste :

« En me rappelant la force de ton bras et l'abondance de tes miséricordes, je me suis levé, je me tiendrai debout et mon esprit tiendra ferme, au poste, face aux coups. Car je trouve mon appui dans tes bontés et dans l'abondance de tes miséricordes. Oui, tu pardonnes le péché et tu purifies l'homme de sa culpabilité par ta justice. Et ce n'est pas pour l'homme, mais pour ta gloire que tu agis. Car c'est toi qui as créé le juste et l'impie. Je veux puiser courage dans ton Alliance..., car toi, tu es vérité et justice ».

Figure très attachante que celle de ce Maître de justice, humble, conscient de son néant, mais en même temps confiant dans l'œuvre que Dieu accomplit par lui, pour manifester devant les hommes sa puissance divine. On regrette d'autant plus que cette figure séduisante reste énigmatique et mystérieuse au milieu même des psaumes **que l'on est enclin à considérer comme son œuvre personnelle.**

Trouverons-nous plus de lumière à son sujet dans ce qu'on est convenu d'appeler « le Commentaire d'Habacuc » ? Ce manuscrit parle à plusieurs reprises de ce même Maître de justice.

II. LE COMMENTAIRE D'HABACUC

Cette œuvre est appelée par les uns « *commentaire* », par les autres « midrash » [16]. Il serait sans doute préférable de lui conserver le nom que lui a donné son auteur : c'est un « *pêsher* » [17].

Ce terme est un hapax dans l'hébreu biblique : il ne se rencontre que dans l'Ecclésiaste VIII, 1 [18]. A vrai dire, c'est un aramaïsme. Il a pour correspondant dans l'hébreu de la Genèse « *pittarôn* » (du radical *patar*) et l'araméen de Daniel atteste la forme à l'état emphatique « *pishrâ* ».

Pour l'auteur de la Genèse, « *pittarôn* » a exactement la même signification que « *pishrâ* » pour Daniel : c'est l'interprétation d'un songe en vertu d'un charisme communiqué par Dieu. Car, si le songe vient de Dieu, comme disait le vieil Homère [19], son interprétation relève aussi de lui, selon le mot de Joseph dans la Genèse : « *Halô lêlôhîm pitrônîm* » (N'est-ce pas de Dieu que dépendent les interprétations ?) [20].

Le « *pêsher* » d'Habacuc a également la prétention d'être une interprétation des deux premiers chapitres du livret prophétique, faite par le Maître de justice en vertu du charisme qui lui avait été communiqué par Dieu. Cette interprétation aura été mise par écrit plus tard par un disciple du Maître, car le manuscrit parle de ce dernier comme d'une personne qui n'est plus de ce monde.

Certains se demanderont si nous n'avons pas dans ce soi-disant « pêsher » une simple accommodation des versets d'Habacuc à la situation concrète qui se trouvait sous les yeux de l'auteur au moment où il écrivait ou qui du moins appartenait à un passé relativement récent. Il sera loisible de penser qu'il en était ainsi dans la réalité objective, mais la question est de savoir ce qu'était ce « pêsher » dans la pensée de son auteur et des membres de la communauté de l'Alliance.

---

16. Dupont-Sommer, *Le « Commentaire d'Habacuc »*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, 1950, p. 129-171; Delcor, *Le Midrash d'Habacuc*, dans *Lectio Divina*, 7, Paris, 1951; Delcor, *Le Midrash d'Habacuc*, dans la *Revue Biblique*, 1951, p. 521-548.

17. A la suite de la traduction des psaumes de Qumrân, on trouvera celle de l'interprétation (pêsher) d'Habacuc.

18. L'*Ecclésiastique* hébreu, XXXVIII, 14, emploie la forme féminine « *pesharah* » pour signifier le « diagnostic » du médecin : interprétation, sur les indices apparents, du mal secret dont souffre le malade. Le texte montre que, pour l'esprit religieux des Juifs, un bon diagnostic relevait à la fois de la science du médecin et de la lumière que Dieu lui accordait.

19. *Iliade*, I, 63.

20. *Genèse*, XL, 8.

Qu'il se soit agi pour eux d'une interprétation charismatique, cela ressort à l'évidence de deux passages du manuscrit. Dans l'élucidation proposée pour Hab. I, 5, il est déclaré que les paroles du Maître de justice viennent de la bouche de Dieu. Et un peu plus loin, il est dit que Dieu a donné le Maître à la maison de Juda pour interpréter tous les oracles de ses serviteurs les prophètes; car par eux, Dieu a raconté tout ce qui doit arriver à son peuple et aux nations.

Le second passage est l'explication d'Hab. II, 2. Quel est, dans la pensée divine, celui à qui sera réservé le privilège de lire couramment la vision écrite par Habacuc sur des tablettes ? Celui-là n'est autre que le Maître de justice à qui Dieu a fait connaître tous les mystères de ses serviteurs les prophètes.

De même donc qu'autrefois Joseph et Daniel avaient reçu de Dieu le don d'interprétation des songes, ainsi le Maître de justice, disait-on parmi ses adeptes, possédait le charisme d'interprétation des oracles prophétiques. Il voyait dans les paroles autrefois écrites par les prophètes les mystères que Dieu y avait cachés. Par l'élucidation de ces écrits, le Maître était capable d'annoncer ce qui arriverait à son peuple et aux nations.

Que le Maître de justice ait été considéré comme détenteur de connaissances secrètes qui lui étaient communiquées par Dieu, c'est ce que nous avons entendu affirmer dans le psaume étudié plus haut, où le Maître lui-même déclare que la force de sa situation auprès de ses disciples lui vient de cette connaissance des secrets divins. Et l'on a vu dans le même psaume qu'il était question de la vision de connaissance, ce qui semble insinuer que le Maître recevait en des visions, suivant un procédé nettement charismatique, la connaissance des merveilles divines et des significations mystérieuses cachées dans les écrits des prophètes.

Quoi qu'il en soit de la réalité objective de ces charismes, efforçons-nous, par l'analyse du « pêsher » d'Habacuc, de dégager ce qui est susceptible de nous faire mieux connaître la communauté de l'Alliance et son étonnant Maître de justice.

Sur la scène de l'histoire évoquée par notre manuscrit en termes cryptographiques, semble-t-il, nous retrouvons d'abord les mêmes groupes d'acteurs que dans les psaumes de Qumrân : en face du Maître de justice et de sa communauté fidèle, il y a les adversaires et les traîtres à l'Alliance.

Parmi les adversaires personnellement visés, le commentaire fait mention de « l'homme de mensonge », mais surtout du « prêtre impie » qui apparaît à la fois comme le traître le plus caractérisé et l'adversaire le plus acharné. Il est après tout possible que les expressions « homme de mensonge » et « prêtre impie » désignent un seul et même personnage.

Quant aux « *bôgedîm* » (traîtres) dont il est parlé collectivement,

ils sont répartis en trois groupes, chronologiquement distincts : le groupe le plus ancien entoure « l'homme de mensonge ». Un second groupe est constitué par ceux qui n'ont pas cru à l'Alliance Nouvelle (selon une restitution à peu près certaine du texte lacunaire en cet endroit). Un troisième groupe est celui des tyrans qui, à la fin des temps, ne croiront pas à ce qui doit arriver au peuple d'Israël et aux nations.

Selon toute vraisemblance, le premier groupe de traîtres s'est révélé en Palestine, durant la première période de l'activité du Maître de justice. Ce sont les adversaires puissants que nous avons rencontrés dans les psaumes, ceux qui ont rendu le Maître méprisable, ceux qui ont voulu l'exiler comme on chasse un oiseau hors de son nid.

Et il semble bien que sur ce point ils aient réussi. Ils ont contraint le Maître et sa communauté à chercher refuge « au pays de Damas », quelque part en Syrie, et c'est là qu'on a commencé à parler de la « Nouvelle Alliance ». Le second groupe de traîtres est donc formé par ceux qui, devant la persécution, ont perdu foi en l'Alliance et ont préféré grossir les rangs des adversaires plutôt que de suivre en exil leur Père et leurs Frères d'hier. Il faut y ajouter ceux qui, étant d'abord partis en exil, n'y ont pas persévéré [21].

Ces deux premiers groupes appartiennent déjà au passé au moment où est composé le « pêsher » d'Habacuc. Il reste un troisième groupe : les traîtres actuels et ceux de l'avenir jusqu'à la dernière génération.

C'est parmi les adversaires du premier groupe que nous trouvons « l'homme de mensonge », appelé aussi « le baveur de mensonge », mais encore « le prêtre impie ». Contre lui sont dirigées les imprécations qui se lisent au chapitre deuxième d'Habacuc, du verset cinquième au dix-septième.

Nous apprenons ainsi que le « baveur de mensonge » en a séduit un grand nombre pour édifier sa ville de vanité dans le sang, pour susciter une communauté dans le mensonge, au service de sa gloire, pour qu'un grand nombre se fatigassent au service de la vanité, pour leur enseigner des œuvres de mensonge, pour que leur peine fût pour le néant, pour qu'ils vinssent au châtiment du feu, parce qu'ils ont insulté, outragé les élus de Dieu. Entendons sous ces derniers mots le Maître de justice et sa communauté.

Il semble qu'à un certain moment le Maître de justice ait essayé de faire à l'« homme de mensonge » de légitimes remontrances. Mais il s'est rencontré un parti dans la communauté qui s'est rangé du côté d'Absalon, expression qui signifie vraisemblablement que l'homme de

21. Le document sadocite parle de « tous les hommes qui sont entrés dans l'alliance nouvelle au pays de Damas et qui (ensuite) ont eu du regret et se sont mal conduits et se sont écartés du puits des eaux vives » (traduction Lagrange, dans la *Revue Biblique*, 1912, p. 226-227).

mensonge se trouvait vis-à-vis du Maître dans la situation d'un fils révolté contre son père. Loin d'aider le Maître contre l'homme de mensonge, lequel avait méprisé la Loi parmi tous les peuples, ce parti a jugé préférable de se taire, par crainte sans doute de cet apostat devenu puissant.

Mais cette situation de l'homme de mensonge est exactement celle du prêtre impie : d'où la haute probabilité de leur identité. Que le prêtre impie soit un apostat qui a tourné le dos à la Communauté, cela résulte d'une affirmation du commentaire disant qu'il s'est d'abord appelé du nom de la vérité, ce qui veut dire qu'il a d'abord fait partie de la Communauté de l'Alliance : dans le Manuel de discipline, cette dernière est souvent appelée la maison de vérité pour Israël.

Une fois que ce prêtre fut devenu puissant en Israël, nous dit encore le commentaire, son cœur s'éleva. Il abandonna Dieu et trahit ses commandements par amour de la richesse. Il vola et il amassa la richesse des hommes de violence qui s'étaient révoltés contre Dieu et il prit la richesse des peuples pour accumuler sur lui le péché d'iniquité et il suivit les voies de l'abomination en toute espèce de souillures impures.

Ce prêtre impie a commis à Jérusalem des actions abominables : il a souillé le sanctuaire de Dieu, il a volé le bien des pauvres eux-mêmes dans les villes de Juda.

Les reproches adressés par le Maître de justice ont eu sans doute pour effet de rendre ce mauvais prêtre plus adversaire que jamais de la communauté de l'Alliance. Il s'est mis à persécuter le Maître pour le perdre dans l'irritation de sa colère. Il a voulu le contraindre à s'exiler.

Au temps de la fête chômée du jour des Expiations (*Kippourîm*), il a manifesté toute sa méchanceté envers les membres de la communauté de l'Alliance en essayant de leur faire transgresser le jour du jeûne, leur sabbat chômé.

Le prêtre impie a donc péché contre le Maître de justice et contre les membres de sa communauté. Pour ce motif, Dieu l'a livré aux mains de ses ennemis pour l'humilier en le frappant jusqu'à l'extermination dans des amertumes d'âme, parce qu'il avait fait le mal contre son Elu (le Maître et les siens).

Ce misérable prêtre qui s'est révolté et qui a résisté aux préceptes de Dieu est tombé aux mains de ses ennemis qui se sont érigés en juges et lui ont infligé son châtiment, en punition de son impiété. Ils lui ont fait endurer les horreurs de mauvais coups et ils ont accompli sur lui des actes de vengeance dans son corps de chair.

Aussi pour ce prêtre, l'ignominie a finalement dépassé la gloire. Il avait renoncé, en quittant la communauté de l'Alliance, à circoncire le prépuce de son cœur ; au lieu de s'avancer dans la voie des préceptes de Dieu, il a préféré s'en aller dans le chemin de l'ivresse et de l'er-

reur. Mais Dieu lui a fait boire la coupe de sa colère et l'a finalement perdu en accumulant sur lui chagrins et douleurs.

La vindicte divine, au jour des rétributions finales, exigera de ce prêtre impie un juste châtiment pour ce qu'il a fait aux pauvres, à la congrégation de la communauté, aux simples de Juda qui pratiquent la Loi.

Condamné à l'éternelle réprobation, le prêtre impie est dans la « maison de condamnation », une prison du Shéôl, où Dieu lui fait subir son châtiment au milieu de peuples nombreux. Mais il le fera sortir de là pour le jugement définitif et par un feu de soufre il le punira. Car Dieu veut sa totale extermination, comme lui-même a osé méditer d'exterminer les pauvres, avant tout, ceux de la communauté de l'Alliance.

En face du Maître de justice et de sa communauté de pauvres, nous avons vu se dresser, s'élever à une grande puissance, puis disparaître dans l'ignominie un apostat, un baveur de mensonge, un prêtre impie, qui, entouré de tout un groupe de traîtres, a persécuté le Maître et l'a contraint à s'exiler avec sa communauté. Ce sont les acteurs qui occupent l'avant-scène dans le drame qui s'est déroulé dans la congrégation de l'Alliance.

Mais dans le fond de la scène, l'auteur du commentaire fait apparaître un autre acteur : les Kittîm, une puissance étrangère qui occupe la Terre d'Israël.

Ces Kittîm sont rapides et puissants dans le combat pour en faire périr un grand nombre. Ils s'avancent, comme en une promenade militaire, pour frapper et piller les villes d'Israël. La terreur et l'effroi qu'ils inspirent sont sur toutes les nations. C'est avec habileté qu'ils conçoivent leurs plans pour faire le mal et c'est avec astuce et ruse qu'ils se conduisent envers tous les peuples.

Ils foulent la Terre d'Israël sous les pieds de leurs chevaux et de leurs « behemôth ». De loin ils arrivent, des îles de la mer, pour dévorer tous les peuples, comme fait le vautour. Et c'est sans trêve. Avec fureur ils détruisent ; avec colère et irritation ils parlent à tous les peuples. Selon le mot d'Habacuc, « l'aspect de leur visage est comme un vent brûlant ».

Ces Kittîm se moquent des grands et méprisent les hommes honorables. Ils se moquent des rois et des princes et méprisent une armée nombreuse, comme ils méprisent les forteresses des peuples. Ils se rient d'elles et avec une armée puissante ils les entourent pour les prendre. En raison de la terreur et de l'effroi qu'inspirent ces Kittîm, les places fortes se livrent entre leurs mains. Et eux les mettent en ruines à cause du péché de leurs habitants.

Les chefs des Kittîm, selon le plan de leur maison de péché, se succèdent ; ils commandent l'un après l'autre, mais tous viennent pour détruire les peuples. Comme les pêcheurs ramassent le poisson dans

leurs filets, les Kittîm ramassent les richesses, fruit de leurs pillages. Ils ont l'habitude de sacrifier à leurs enseignes. Leurs armes de guerre sont l'objet de leur culte. Ils répartissent leur joug et leurs impôts sur tous les peuples annuellement, en dévastant des pays en grand nombre. Et ils font périr de nombreuses victimes : jeunes gens, hommes faits et vieillards, femmes et enfants, et du fruit des entrailles ils n'ont pas pitié.

Au cours de ses invectives contre le mauvais prêtre, l'auteur du commentaire vitupère également contre les « derniers prêtres » de Jérusalem qui amassent richesses et rapines en pillant les peuples, mais c'est en vain, car à la fin des jours, leurs richesses avec leur butin seront livrées au pouvoir de l'armée des Kittîm.

Enfin, au terme de son interprétation, il est amené par le texte prophétique à considérer l'idolâtrie des nations païennes. Ces nations façonnent des statues pour les servir et se prosterner devant elles, mais ce ne sont pas ces images muettes qui sauveront leurs adorateurs au jour du jugement. Car, en ce jour-là, Dieu supprimera de la Terre tous ceux qui servent les idoles de pierre et de bois et il fera disparaître tous les impies.

Dans la communauté de l'Alliance, on aimait à évoquer le grand jour du jugement. Il en est question également dans le Manuel de discipline, au chapitre des deux esprits, où l'on affirme que Dieu, dans les secrets de son intelligence et dans la sagesse de sa gloire, a assigné un certain temps de durée à la perversité, mais qu'au jour de sa visite il la détruira à tout jamais. Les membres de la communauté étaient persuadés que, malgré les traîtres qui avaient fait défection, malgré les puissants adversaires qui cherchaient à leur nuire, malgré les Kittîm qui occupaient la Terre Sainte et la rendaient impure, Dieu ne permettrait pas que son peuple fût détruit par les nations païennes. C'était au contraire Dieu qui, par le ministère de son Elu, issu de la communauté de l'Alliance, ferait le jugement de toutes les nations. Mais lorsque ces dernières seraient châtiées, en même temps seraient punis tous les impies et tous les traîtres du peuple d'Israël. Car elle viendrait certainement l'heure où la perversité serait détruite et où toute la gloire de l'homme serait conférée à ceux que Dieu avait choisis pour une Alliance éternelle.

Mais quand viendrait cette heure ? On a l'impression que certaines sections, plus anciennes peut-être, du Manuel de discipline envisageaient ce jour dans un avenir relativement proche, tandis que d'autres sections reflètent l'esprit d'une société qui s'organise pour durer. Il est intéressant à cet égard de constater que, selon le « pêsher » d'Habacuc, cette dernière période d'attente sera longue et qu'elle dépassera tout ce qu'ont dit les prophètes, car les mystères de Dieu sont merveilleux.

La conclusion pratique pour la communauté de l'Alliance, c'est

que ses membres, les « hommes de la vérité » qui pratiquent la Loi, ne se relâchent pas au service de la vérité, bien que soit reculé pour eux le temps ultime, car tous les temps de Dieu arrivent à l'heure qu'il a décrétée pour chacun dans les mystères de sa prudence.

Ainsi donc, « le juste vivra par sa foi » : cette parole concerne tous ceux qui pratiquent la Loi dans la maison de Juda et que Dieu délivrera de la « maison de condamnation » (la prison du Shéôl) à cause de leur affliction et à cause de la foi qu'ils ont accordée aux enseignements du Maître de justice.

Dans le « pêsher » d'Habacuc que nous venons d'analyser, comme dans les psaumes examinés plus haut, nous avons glané des éléments intéressants pour une histoire de la communauté de l'Alliance et de son Maître de justice. Mais nous n'avons trouvé nulle part, semble-t-il, un point d'appui ferme qui nous autoriserait à déclarer sans hésiter : « Cette histoire se situe exactement à telle époque ». Si l'auteur s'est ingénié à tout dire d'une manière cryptographique, il faut reconnaître qu'il a pleinement réussi.

Le premier point à élucider serait de déterminer quelle est cette puissance occupante désignée sous le nom de « Kittîm ».

III. QUI SONT LES KITTIM ?

Il en est qui pensent que les Kittîm sont les Romains. C'est le point de vue auquel s'est placé M. Dupont-Sommer dans ses études sur le « Commentaire d'Habacuc ».

M. Millar Burrows[22] a exposé comment, quand il avait lu pour la première fois à Jérusalem, en 1948, le rouleau d'Habacuc, sa première idée avait été que les Kittîm étaient les Romains. L'éditeur des manuscrits de la Mer Morte pensait alors et continue à croire que les Kittîm de Daniel XI, 30, désignent les Romains et que la version des Septante est sur ce point parfaitement correcte.

Dans son récent commentaire du livre de Daniel, le P. Lattey, S. J.[23], est d'un autre avis. Voici, selon sa manière concise et précise, l'histoire du mot Kittîm. C'était à l'origine le nom des habitants de Kition, une ville bien connue de l'île de Chypre. Mais le terme en vint à être employé dans l'Ancien Testament pour désigner Chypre et les Cypriotes en général; puis plus largement encore pour les îles et les côtes de la Méditerranée, jusqu'à ce qu'enfin il en vint à signifier dans le premier livre des Macchabées la Macédoine et les Macédoniens. Il est vrai que dans Daniel XI, 30, les Septante et la Vulgate rendent Kittîm par « Romains », mais le fait que les ambassadeurs

22. *Oudtestamentische Studiën*, Deel VIII, Leiden, Brill, 1950, p. 186-187.
23. *The Book of Daniel*, 1948, p. 101.

venaient de Délos en passant par Rhodes explique amplement l'emploi de « Kittîm ».

Quoi qu'il en soit, M. Millar Burrows estime que, si le commentaire d'Habacuc a été écrit, comme le veut M. Dupont-Sommer, entre 60 et 40 av. J.-C., il n'est pas impossible qu'au moins dans ce manuscrit, Kittîm désigne les Romains.

Ce que le savant américain ne peut accepter, c'est la date tardive que le professeur de la Sorbonne assigne à l'origine de la communauté de l'Alliance : le temps d'Aristobule Ier, vers 103 av. J.-C. La raison qu'il en donne, c'est que dans le rouleau du Combat des fils de lumière contre les fils de ténèbres, les Kittîm sont certainement les Macédoniens. Comme l'a noté M. Sukenik et comme d'autres le répètent après lui [24], les Kittîm d'Ashur (Kittîm de Syrie) et les Kittîm de Mizraïm (Kittîm d'Égypte) nommés dans ce manuscrit, ne peuvent être que les Séleucides et les Ptolémées. Il est donc plus probable que les Kittîm du « pêsher » d'Habacuc sont aussi les Séleucides.

On a proposé récemment [25] un argument qui tendrait à prouver que les Kittîm du commentaire prophétique ne peuvent être autre chose que les Séleucides.

Il y est dit que les Kittîm « *foulent* » le sol de la Terre Sainte avec leurs chevaux et « *leurs bêtes* ». De quelles bêtes s'agit-il ? Il est difficile d'admettre que cette expression ne soit qu'un synonyme qui ne désigne pas autre chose que la cavalerie des Kittîm. Aussi plusieurs pensent que ce mot désigne les bêtes de somme. Au point de vue lexicographique, ce sens est absolument possible.

Mais on fait à cette interprétation l'objection suivante, tirée du contexte : l'oracle d'Habacuc ici commenté ne fait mention que des seuls chevaux des Kasdîm, tandis que l'élucidation ajoute aux chevaux des Kittîm « leurs bêtes » (*behemôtham*). Il convient de se demander quelle raison pouvait avoir le commentateur d'ajouter à « susêhem » (leurs chevaux) le mot « behemôtham » (leurs bêtes), alors que rien dans l'oracle ne motivait cette addition.

C'est vraisemblablement qu'à son avis ces *behemôth* constituaient un élément caractéristique de l'armée des Kittîm, au même titre pour le moins que leurs régiments de cavalerie, et qu'on ne pouvait pas ne pas en faire mention. Or, ceci ne se vérifierait pas, si ce terme désignait simplement les « bêtes de somme ». Quoi de plus commun dans toutes les armées antiques et modernes, avant la motorisation, que les quadrupèdes d'espèces variées assurant les transports ? Il n'y avait aucune raison valable de faire mention du charroi, ni surtout de le mettre au même rang que les « nobles » chevaux de guerre.

---

24. *N.R.Th.*, 1949, p. 295.
25. Ethelbert Stauffer, *Zur Frühdatierung des Habakukmidrash*, dans la *Theologische Literaturzeitung*, 1951, col. 667-674.

Mais il est un animal qui a joué un rôle important à l'époque hellénistique et qui était alors bien connu des Juifs : l'éléphant de guerre des armées syriennes. Inutile de s'étendre sur le fait que, dans les guerres de l'antiquité, aucune armée ne s'est rendue aussi célèbre par ses éléphants que celle des Séleucides.

Ajoutons que l'union des chevaux et des éléphants répond à des procédés stratégiques et tactiques de l'armée syrienne, lesquels nous sont décrits dans le livre des Macchabées : « Cinq cents cavaliers d'élite entouraient chaque animal. Ces cavaliers avaient voyagé avec les éléphants sans jamais s'en écarter [26] ».

Si l'on admet que, dans notre manuscrit, « *behemôth* » désigne les éléphants, on comprend immédiatement l'emploi du verbe « *dush* » qui signifie « *fouler* » le sol, comme font les bœufs qui piétinent et triturent le blé sur l'aire. Constatons de nouveau que ce verbe n'était nullement appelé par le texte prophétique, lequel parle, tout au contraire, de chevaux légers comme des léopards, de cavaliers qui s'élancent et volent comme le vautour avide de dévorer.

Mais dès là que l'auteur entendait parler des éléphants de guerre, la mention de ces lourds animaux de combat amenait naturellement la description, ne fût-ce que d'un mot, de leur pesante démarche. Le verbe « dush » ne convient à aucun animal aussi parfaitement qu'à l'éléphant, dont il évoque les pattes énormes frappant le sol à la manière de marteaux-pilons.

Tout semble donc nous conduire à admettre que dans le « pêsher » d'Habacuc « behemôtham » signifie « leurs éléphants », les célèbres éléphants de guerre des armées syriennes.

Il reste à voir si ce sens se justifie au point de vue du vocabulaire. Un fait s'impose à notre attention : dans les trois premiers livres des Macchabées, les éléphants sont désignés aussi bien par le terme « οἱ ἐλέφαντες » que par l'expression équivalente « τὰ θηρία » (avec l'article). Cette affirmation se trouve être si rigoureusement exacte que l'on compte seize emplois du premier et seize du second (pluriel ou singulier).

Constatons encore que l'emploi du second terme ne résulte pas d'un procédé de style cherchant la variété des expressions et introduisant un synonyme que la proximité du premier terme permettra toujours de comprendre. Il s'agit ici d'une appellation qui se suffit à

26. *I Macchab.*, VI, 35-36 (trad. Grandclaudon, *La Sainte Bible*, 1951, p. 65). — Cfr Abel, *Les livres des Maccabées*, Paris, 1949, p. 118 : « Ceux-ci prévenaient tous les mouvements de la bête et l'accompagnaient partout sans jamais s'en éloigner ». — « Les chevaux attachés à l'escorte d'un éléphant, note le même auteur, devaient avoir été habitués au cours de maint exercice à évoluer suivant les mouvements de ce dernier dont le rôle était en quelque sorte celui d'un char d'assaut. Il fallait aussi qu'ils fussent habitués à l'odeur et au barrissement de la bête qui autrement les eussent épouvantés ». D'après Armandi, *Histoire militaire des éléphants*, Paris, 1843, dans le *Dict. des Antiq.*, II, p. 541.

elle-même comme désignation des éléphants. La preuve en est que « τὰ θηρία » est employé seul au chapitre onzième du premier livre, alors que c'était au début du chapitre huitième qu'on avait rencontré pour la dernière fois « οἱ ἐλέφαντες ».

Si l'on tient compte que le premier au moins des livres des Macchabées est la traduction d'un original hébreu, si l'on remarque en outre que l'hébreu ancien ne disposait pas d'un terme propre pour nommer l'éléphant, on ne s'aventure guère en supposant que, dans le livre original, les éléphants étaient désignés par « behemôth », comme dans notre « pêsher » d'Habacuc. Il suffit de consulter la Concordance des Septante pour voir que « θηρία » a parmi ses correspondants en hébreu « behemôth ».

Nous dirons donc que ceux qui ont traduit en grec le livre hébreu des Macchabées ont adopté une double traduction de « behemôth », l'une, littérale (τὰ θηρία), l'autre, réelle (οἱ ἐλέφαντες).

On sait l'embarras éprouvé par l'exégèse ancienne devant le déconcertant « Behemôth » du livre de Job[27]. Il n'est pas sans intérêt pour la question qui nous occupe, de rappeler que depuis saint Thomas d'Aquin jusqu'à dom Calmet, on a admis que ce mot désignait l'éléphant[28]. Ce n'est que depuis « les magistrales dissertations de Bochart[29] » qu'on sait que l'auteur du livre de Job avait en vue l'hippopotame.

La conclusion qui s'impose, c'est que les Hébreux se sont servis du terme « behemôth » pour désigner des animaux de grandes dimensions, exotiques par rapport à la Palestine et qui n'avaient pas dans l'hébreu ancien d'appellation propre. Ainsi en était-il de l'hippopotame et de l'éléphant, sans parler de certains monstres mythiques : dans le livre d'Hénoch, un récit de nature cosmogonique oppose au monstre femelle Léviathan qui habite l'abîme des eaux le monstre mâle Béhémoth qui couvre le désert[30].

Si l'on donne tout son poids à l'argumentation qu'on vient de lire et qui nous amène à retrouver les éléphants dans l'armée des Kittîm décrite dans le commentaire d'Habacuc, il s'imposera de rechercher à l'époque de l'occupation de la Palestine par les Séleucides un cadre chronologique pour l'histoire du Maître de justice et des débuts de la communauté de l'Alliance.

La domination des Séleucides en Palestine va de 195 à 63 av. J.-C. Pour trouver entre ces deux extrêmes des indications plus précises, il sera peut-être utile de retourner au Document Sadocite, lequel possède sur ceux de Qumrân l'avantage de fournir quelques dates sur l'histoire de la congrégation de l'Alliance.

27. *Job*, XL, 15-24.
28. *Dict. de la Bible* de Vigouroux, I, p. 1551 : « Béhémoth ».
29. Dhorme, *Le livre de Job*, Paris, 1926, p. 565, note 15.
30. *Henoch*, LX, 7-9. — Cfr Fr. Martin, *Le livre d'Hénoch*, p. 120-121.

Parlant de la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor, ce document déclare que Dieu a livré alors son peuple au glaive, mais comme il se souvenait de l'Alliance des premiers (*Lévitique*, XXVI, 45), il a laissé un reste à Israël. Il ne les a pas abandonnés à la destruction complète et trois cent quatre-vingt-dix ans après les avoir livrés au roi de Babylone, il les a visités et il a fait germer d'Israël et d'Aaron la racine d'une plante pour posséder son pays et pour faire prospérer son sol [31].

Nous reconnaissons dans cette description l'origine de la communauté de l'Alliance dont il est dit dans le Manuel de discipline qu'elle sera « une plantation éternelle », une maison de sainteté « pour Israël » et une société du saint des saints « pour Aaron », des témoins de vérité pour le jugement, les élus du bon plaisir divin pour expier « pour la terre d'Israël ». Dans l'hymne final du Manuel, on déclare qu'elle est « une plantation éternelle en relation avec tout le passé », comme dans le passage cité du Document Sadocite on rappelle l'Alliance conclue avec les ancêtres, lors de la sortie d'Égypte.

Le début de la captivité babylonienne se situant en 586 av. J.-C., la communauté serait née 390 ans plus tard, vers 196, sous le règne d'Antiochus III (222-187).

Toujours d'après le Document Sadocite, la congrégation aurait connu à ses débuts une période de tâtonnements qui se serait prolongée pendant une vingtaine d'années. Alors (nous serions vers 176 av. J.C.) Dieu leur suscita le Docteur de justice pour les conduire par le chemin de son cœur. Nous reconnaissons sans peine dans cette dernière phrase le style même des psaumes de Qumrân.

Mais, continue le Document, on resta sourd à la voix de l'envoyé divin. Séduits par « l'homme de mensonge », qui entraîna à sa suite ceux qui « bâtissent la muraille et étendent le crépi », les Juifs persévérèrent dans leurs égarements. Voici que nous retrouvons « l'homme de mensonge » dont il est dit dans le « pêsher » d'Habacuc qu'il en séduisit un grand nombre pour édifier une ville de vanité dans le sang et pour constituer une communauté dans le mensonge. Nous constatons aussi, ce qui nous avait été dit dans les psaumes et le commentaire, que l'action religieuse du Maître de justice rencontra une vive résistance.

Ces mêmes sources nous avaient aussi révélé que certains traîtres à l'Alliance, en particulier le prêtre impie, avaient voulu exiler le Maître. Or, le Document Sadocite nous parle à son tour de ceux qui sont sortis du pays de Juda pour s'établir au pays de Damas et y constituer la « Nouvelle Alliance ». Cette dernière appellation ne se

31. *Revue Biblique*, 1912, p. 215. — Le P. Lagrange notait à propos de ce texte : « Cette plante, en parallèle avec le petit reste et destinée à posséder le pays, ne saurait être une individualité. C'est la secte elle-même destinée un jour à revenir triomphalement en Terre Sainte ».

rencontre pas dans le Manuel de discipline, ni dans les psaumes jusqu'ici publiés. Selon une restitution hautement probable, elle se lit, mais une seule fois, au début du « pêsher » d'Habacuc. Dans le Document Sadocite, l'expression « Nouvelle Alliance » se présente au moins deux fois dans le Texte A et deux fois dans le Texte B, mais toujours en relation avec l'installation au pays de Damas, ainsi qu'il apparaît très clairement dans le passage suivant : « Ils ont rejeté l'Alliance et la Foi qui ont été constituées au pays de Damas, et c'est la Nouvelle Alliance [32] ».

Quand la communauté de la Nouvelle Alliance fut définitivement organisée, le Docteur de justice mourut : « Depuis le jour où fut enlevé le Docteur de la communauté jusqu'à ce qu'aient disparu tous les hommes de guerre qui ont marché avec l'homme de mensonge, il y a environ quarante ans ».

En résumé, l'origine de la communauté de l'Alliance serait à placer vers 196 et coïnciderait à peu près avec le début de la domination séleucide en Palestine. L'activité du Maître de justice serait contemporaine du règne d'Antiochus Epiphane (175-163), si toutefois on admet les chiffres fournis par le Document Sadocite.

Mais on a fait remarquer qu'il ne fallait pas trop presser le chiffre 390. On soupçonne qu'il a été emprunté à Ezéchiel, IV, 5, et qu'il n'aurait qu'une valeur symbolique : il servirait à marquer un temps d'incertitudes, ainsi que s'exprimait le P. Lagrange [33]. Le célèbre exégète voyait dans « l'homme de mensonge » Bar-Kokébas et croyait que la communauté de l'Alliance, telle du moins qu'on l'entrevoyait à travers le seul Document Sadocite, s'était constituée après le désastre de 70 après J.-C.

Tout récemment, le P. Vincent [34] *a repris la manière de voir du P.* Lagrange et l'a mise en rapport avec ses constatations archéologiques concernant les différentes enceintes de Jérusalem. Il a reconnu parmi elles ce qu'il a appelé le « rempart de Barkochébas ». Il pense que c'est cette construction qui est visée par les sarcasmes du Document Sadocite contre « ceux qui bâtissent la muraille ».

Le P. Vincent avait proposé cette interprétation à M. Sukenik qui s'était retranché derrière les divergences entre savants sur la date du Document Sadocite. Les essais de datation vont de l'époque des Séleucides au début du onzième siècle après Jésus-Christ. Depuis que le distingué archéologue de l'École Biblique a reconnu que la poterie retrouvée dans la grotte de Qumrân est de la fin de l'époque hellénistique et certainement antérieure à l'époque romaine [35], il est vrai-

32. *Revue Biblique*, 1912, p. 227.
33. *Revue Biblique*, 1912, p. 331.
34. *Dict. de la Bible* (*Supplément*), fasc. XXI, 1948, art. « Jérusalem », col. 963-964.
35. MM. Harding et Sellers et les RR. PP. de Vaux et Vincent ont reconnu

semblable qu'il ne maintiendra pas son interprétation du document de Damas.

Dans une étude d'ensemble sur les Apocryphes de l'Ancien Testament, le P. J.-B. Frey [36] a rencontré lui aussi la question de savoir à quelle date il fallait situer la communauté de la Nouvelle Alliance au pays de Damas. Estimant, comme le P. Lagrange, qu'il ne fallait pas trop s'appuyer sur le chiffre 390, il a abordé le problème par une autre voie, mais il a abouti à des conclusions qui confirment pleinement la valeur des dates données par le Document Sadocite.

Pour le P. Frey, c'est chose facile que de déterminer les adversaires religieux de la communauté : ce sont les prêtres hellénisants de l'époque des Séleucides. Après avoir dressé le catalogue des reproches adressés à ces adversaires par le document en question, notre auteur conclut que ce tableau est identique à celui qu'on rencontre dans le livre d'Hénoch, dans les Testaments des XII Patriarches, dans le livre des Jubilés, dans l'Assomption de Moïse. Il s'agit donc du sacerdoce hellénisant. Cette conclusion cadre à merveille avec les indications chronologiques du document. Enfin la vengeance exercée par le chef des rois de Javan nous reporte à la même époque, celle des Séleucides. Tout fait croire que le parti des « convertis » (en d'autres termes, la communauté de l'Alliance) se constitua durant le premier tiers du deuxième siècle av. J.-C.

Le P. Frey croit découvrir une parenté d'idées très étroite entre le Document Sadocite et deux autres apocryphes : le livre des Jubilés et le Testament de Lévi : comme eux, dit-il, il semble être sous le coup des victoires macchabéennes et ne pas concevoir le Messie comme un descendant davidique, mais comme naissant d'Aaron et d'Israël. C'est là une expression dont nous savons maintenant la valeur, grâce au Manuel de discipline. Elle y est habituelle pour désigner la communauté composée de prêtres et de laïcs, et nous savons que l'Élu qui viendra à la fin des temps pour juger les nations et les impies du peuple sortira de la communauté de l'Alliance.

Nous sommes donc conduits par la convergence des arguments à admettre que l'activité du Maître de justice dans la communauté de l'Alliance est contemporaine d'Antiochus Épiphane et des premières luttes macchabéennes. Dans ces conditions, cette activité a dû s'exercer dans le sens d'une résistance acharnée aux prêtres hellénisants de Jérusalem.

Il nous semble que, quand on relit à la lumière de ces conclusions les psaumes de Qumrân, bien des allusions s'éclairent et prennent

---

que la matière et la technique des vases retrouvés dans la grotte de Qumrân dénotaient la bonne poterie commune du IIe siècle avant notre ère. — Cfr *N.R.Th.*, 1950, p. 59.

36. *Dict. de la Bible* (*Supplément*), tome I, 1928, « Apocryphes de l'A.T. » : le Document Sadocite, col. 396-403.

leur plein relief. Qui sont ces baveurs de mensonge qui égarent le peuple, qui, d'une langue incirconcise, balbutiante, s'adressent à lui dans un parler étranger, qui enferment le breuvage de la connaissance et mettent devant les lèvres de leurs disciples la coupe d'une boisson capiteuse autant que pernicieuse, leur enseignent une doctrine d'erreur, tout en leur disant des paroles agréables et flatteuses ? Ce sont les partisans de l'hellénisation qui, s'exprimant en langue grecque, s'efforcent de persuader au peuple juif que le remède à tous les maux est dans la collaboration avec les nations, et par les arguments les plus séduisants lui font entrevoir toutes les heureuses conséquences de ce changement de conduite. Mais c'est précisément ce que le Maître de justice appelle : « échanger contre la folie la pensée ferme que Dieu inculque au cœur de ses vrais serviteurs ».

Telle est bien la situation dépeinte au début du premier livre des Macchabées : « En ces jours-là surgit d'Israël une génération de fils de Bélial qui séduisirent beaucoup de personnes en disant : « Allons et faisons alliance avec les nations qui sont autour de nous, car depuis que nous nous sommes séparés d'elles, bien des maux ont fondu sur nous ». Et ce discours parut bon à leurs yeux. Plusieurs parmi le peuple s'empressèrent d'aller trouver le roi, qui leur donna l'autorisation d'observer les coutumes païennes. Ils construisirent donc un gymnase à Jérusalem, selon les usages des nations, se refirent des prépuces et renoncèrent à l'Alliance sainte pour s'associer aux gentils. Ils se vendirent pour faire le mal [37] ».

Devant les insensés qui abandonnent pour l'alliance des nations l'Alliance éternelle du Dieu d'Israël, qui échangent contre les folies d'une vie païenne la sagesse ferme que Dieu inculque au cœur de ses serviteurs, quelle est la réaction du Maître de justice et de sa communauté ? Ils se raidissent dans la conviction profonde qu'ils constituent, eux seuls, la véritable Alliance de sainteté. Devant l'engouement pour les nouveautés, ils s'affirment en Israël comme la plantation éternelle en relation avec tout le passé. Et à ce passé ils jurent de rester inébranlablement fidèles sans se laisser jamais émouvoir par aucune crainte ou terreur ou épreuve ou persécution en la puissance de Bélial. Devant les cœurs doubles qui se laissent entraîner à des compromis entre Dieu et les idoles du jour, ils se retirent pour vivre dans une séparation complète de toutes les formes de l'impiété. Ils lancent des malédictions redoutables contre ceux qui prétendraient entrer dans l'Alliance « avec un cœur et un cœur », l'un pour la pratique de la Loi, l'autre pour le service des idées nouvelles. Ils se séparent complètement du sacerdoce officiel de Jérusalem, désormais usurpé par des indignes, souillé par des crimes abominables. Pour eux, ils s'efforcent de pratiquer avec une rigoureuse fidélité tout ce qu'il y a d'es-

37. *I Macchab.*, I, 11-15.

sentiel dans la Loi et les Prophètes. Ils vivent dans les sentiments d'une pénitence continuelle, en attendant le jugement qui détruira tous les impies, ceux d'Israël comme ceux des nations, en attendant surtout l'heure où, en récompense de leur fidélité, leur sera accordée toute la gloire de l'homme par la domination du monde.

La résolution d'être fidèles au passé d'Israël amène tout naturellement parmi les membres de notre communauté une renaissance linguistique. On remet en honneur la langue sacrée. Par opposition au grec détesté, il ne suffira pas de parler araméen, on voudra écrire en hébreu. La langue des manuscrits de Qumrân est, comme on l'a dit [38], un hébreu d'anthologie. Mais c'est sans doute d'une manière pleinement délibérée qu'on imite, qu'on s'efforce tout au moins d'imiter la langue de la Torah, des Nebiïm et des Psaumes, comme à la même époque des auteurs grecs pratiquent l'imitation des grands modèles du siècle de Périclès.

Il est hautement probable que nous percevons dans les psaumes de Qumrân un écho des premières luttes et des premiers succès des Macchabées. Une question se pose ici : quelles peuvent avoir été les relations entre la communauté de l'Alliance et la congrégation des Assidéens dont fait mention le premier livre des Macchabées :

« Alors s'adjoignit à eux (à l'armée de Mattathias) la congrégation des Assidéens, hommes valeureux d'entre Israël, et tout ce qu'il y avait de dévoué à la Loi [39] ».

Le P. Abel [40] écrit à leur sujet : « Parti antérieur aux Macchabées, formé d'un ensemble de Juifs résolus à pratiquer la Loi et liés entre eux pour ce pieux dessein, ils offrent quelque analogie avec ce que seront les ordres militaires au moyen âge. Jacques de Vitry dit des Templiers : rudes guerriers en campagne, moines et ermites à l'église. De même les Assidéens sont de vaillants guerriers ; ils sont aussi tout ce qu'il y a de plus dévoué à la Loi, on dirait aujourd'hui les Volontaires de la Torah prêts à sacrifier pour elle leur vie comme ils lui consacrent leur temps ».

« Les Assidéens, dit à son tour M. Grandclaudon [41], étaient des Juifs demeurés strictement fidèles aux traditions des ancêtres, alors que, depuis le retour de l'exil et surtout dans la Diaspora, beaucoup s'étaient relâchés dans l'observance de la Loi. Les Assidéens étaient animés d'une haine profonde pour l'hellénisme qu'ils regardaient comme une infidélité à la Loi et au Dieu d'Israël. Ce parti était, au fond, ami de la paix, mais lorsqu'il constatait que l'objet même de son

38. Milik, *Verbum Domini*, 1951, p. 133 : « Stilus parum cohaerens evadit ob miram permixtionem novorum et veterum : vetera ex imitanda lingua classica et superabundanti usu operum canonicorum, quod phaenomenon, in Ecclesiastico valde conspicuum, stilus anthologicus apte nominatur ».

39. *I Macchab.*, II, 42.

40. *Les livres des Maccabées*, 1949, p. 43-44.

41. *Les livres des Macchabées*, dans *La Sainte Bible*, 1951, p. 38.

existence, la fidélité à Dieu, était en péril, il n'hésitait pas à recourir aux armes ».

Cette description des Assidéens conviendrait parfaitement à notre communauté de l'Alliance, si l'on pouvait démontrer que celle-ci se transformait à l'occasion en une armée de défenseurs de la Torah.

Or, précisément, le rouleau du Combat [42] des fils de la lumière contre les fils des ténèbres ne nous conserve-t-il pas le souvenir stylisé et idéalisé de cette intervention de la communauté de l'Alliance aux côtés des Macchabées ?

De plus, ne faut-il pas interpréter comme se rapportant à la même intervention les paroles du Maître de justice concernant les membres de sa communauté :

« Ils m'obéissent, ceux qui vont par le chemin de ton cœur, et ils se sont rangés pour toi dans l'assemblée des saints, et tu feras triompher à jamais leur cause et d'une manière invincible tu feras apparaître la vérité. Tu ne permettras pas que des réprouvés les égarent, comme ils ont comploté de le faire, mais tu les rendras redoutables à ton peuple et tu feras d'eux le marteau [43] de tous les peuples des pays, pour détruire, comme il convient, tous les transgresseurs de ta parole ».

Mais avant de poursuivre l'examen de cette hypothèse, il convient d'attendre que M. Sukenik ait publié le « rouleau du Combat ».

Le « pêsher » d'Habacuc est plus récent que les Psaumes et n'a été rédigé qu'après la mort du Maître de justice. C'est du moins ce qu'il y a de plus probable. Les deux premiers chapitres d'Habacuc avaient vraisemblablement fait l'objet d'une interprétation orale du Maître.

Si notre analyse des psaumes est exacte et s'il faut y reconnaître une littérature dirigée contre les prêtres hellénisants de Jérusalem, il faudra admettre que le commentaire d'Habacuc s'en prend aux mêmes adversaires et tout spécialement à l'un d'entre eux.

C'est donc un de ces prêtres hellénisants qui, au jour de Kippourim, est venu dans la communauté de l'Alliance manifester sa méchanceté à l'égard du Maître de justice et révéler la profondeur de son impiété en profanant lui-même et en voulant faire profaner par les adeptes du Maître, ses anciens frères, le grand jour des Expiations.

Nous avons exposé ailleurs [44] comment ce « jôm hak-kippourim » apparaît dans la liturgie juive comme la fête la plus solennelle de toute

42. Sur le livre du combat, cfr *N.R.Th.*, 1949, p. 300-303.

43. On serait tenté de faire un rapprochement entre cette expression et l'étymologie du nom « Macchabée ». Selon M. Grandclaudon, la majorité des interprètes actuels voient dans ce nom, sous sa forme grecque courante, la transcription de l'hébreu « *maqqabah* » (marteau). Dans notre psaume, le terme hébreu est « *mappez* » (massue, marteau). Mais le P. Abel est d'un avis différent et se montre favorable à l'explication proposée par A. Bevan, *Journal of Theological Studies*, vol. XXX, 1929, p. 191 s., selon laquelle ce nom signifierait « la désignation de Jahvé » (hébreu : *maqqabyahu*).

44. *N.R.Th.*, 1950, p. 245.

l'année. On a dit que la fête de Pâques elle-même n'avait pas la valeur et l'efficacité de celle des Expiations, qui était par excellence le jour du grand pardon et de la totale purification.

Si ce jour était saint pour tout Israël, que n'était-il pas pour les membres de la communauté de l'Alliance ? Ceux-ci n'étaient pas seulement des observateurs scrupuleux de tous les jours de fête, mais encore des pénitents désireux d'obtenir du Seigneur la rémission de leurs fautes. Qu'on tâche de mesurer dans ces conditions la stupeur, la douleur, l'indignation, la colère ressenties contre cet impie qui avait osé choisir ce jour saint entre tous pour venir manifester le mépris dans lequel il tenait désormais les antiques traditions d'Israël et ceux qui s'obstinaient à y rester fidèles.

Cet épisode, attesté par le « pêsher » d'Habacuc, illustre ce que nous lisons dans les livres des Macchabées [45] sur l'impossibilité pour les Juifs pieux, durant cette période troublée, de célébrer le sabbat et les fêtes.

Il justifie de surcroît l'affirmation que cette violation de la Loi était le fait de réformateurs issus du judaïsme et même du sacerdoce et décidés à faire table rase de tous les « préjugés », à abolir tout ce qui manifestait un attachement au passé [46]. Elle valait encore contre ces prêtres hellénisants, l'accusation que Jahvé articulait par son prophète [47] : « Les prêtres ont violé ma loi et profané mon sanctuaire ; ils ne distinguent pas entre le saint et le profane ; ils détournent les yeux de mes sabbats et je suis profané au milieu d'eux ».

La scène qui s'est déroulée au jour de Kippourim dans la Communauté de l'Alliance nous place au cœur même du drame religieux que laissait soupçonner la littérature énigmatique de Qumrân [48]. Nous nous trouvons en face d'une opposition irréductible entre conservateurs et progressistes. Les uns voient le danger, là où les autres aperçoivent le salut. Les uns appellent folie, ce que les autres considèrent comme un progrès et une amélioration indiscutables. Les progressistes se

---

45. *I Macchab.*, I, 44-45 : « Le roi envoya aussi par la main des messagers des lettres à Jérusalem et aux villes de Juda pour qu'elles se missent à la remorque des coutumes étrangères à leur pays, pour qu'holocaustes, sacrifices et libation fussent bannis du sanctuaire et qu'on profanât sabbats et fêtes » (Trad. Abel). — *II Macchab.*, VI, 6 : « Il n'était même pas permis de célébrer le sabbat ni de garder les fêtes de nos pères, ni simplement de confesser que l'on était Juif » (Trad. Abel).

46. A b e l, *Les livres des Maccabées, p. 362,* note 5.

47. Ezéchiel, XXII, 26.

48. On a essayé d'expliquer cette scène en supposant que, suivant son calendrier spécial, la communauté de l'Alliance célébrait la fête des Expiations à un jour autre qu'à la date officielle. Le prêtre « impie » serait venu les contraindre à reprendre le calendrier ordinaire. Cfr S. T a l m o n, *Yom Hakkipurim in the Habakkuk Scroll,* dans *Biblica,* 1951, p. 549-563. — Selon l'interprétation que nous proposons, les révolutionnaires ne sont pas du côté de la communauté de l'Alliance, mais bien dans le sacerdoce officiel hellénisant.

moquent des conservateurs en les considérant comme des antiquités dont il n'y a rien à attendre et qui ne sont qu'un obstacle à écarter sans pitié. Sur leurs lèvres, le Maître de justice est un objet de risée et d'insulte, c'est un vase de rebut. Pour le Maître et sa Communauté, les prêtres hellénisants sont des baveurs de mensonge et d'erreur qui veulent échanger contre les folies de la civilisation grecque la vieille sagesse de la Torah et qui, sous prétexte de progrès, trompent le peuple juif par leurs flatteries, le conduisent à la ruine, car de ceux qu'ils égarent, ils font des fils de Bélial, des réprouvés. Que l'on ne s'étonne pas, après cela, d'entendre le « pêsher » reprocher au prêtre impie d'avoir commis à Jérusalem des actions abominables et d'avoir souillé le sanctuaire de Dieu.

Si l'on tient compte des détails que nous livre le commentaire sur la mort violente de ce prêtre impie, il faudra sans doute le chercher parmi ceux dont il est dit au second livre des Macchabées qu'en raison même de leur amour de l'hellénisme « ils se trouvèrent ensuite dans des situations pénibles et qu'en ceux-là mêmes dont ils cherchaient à copier les façons de vivre et auxquels ils voulaient ressembler en tout ils rencontrèrent des ennemis et des bourreaux [49] ».

Il est probable que l'auteur de ces lignes a en vue les tristes fins de Jason et de Ménélas [50]. Bien que cette question nous paraisse d'importance secondaire, on peut se demander si la mort de Ménélas, telle qu'elle nous est racontée dans le même livre, n'est pas celle qui répond le mieux aux détails fournis par le commentaire d'Habacuc concernant le supplice du prêtre impie :

« Antiochus ordonna de le conduire à Bérée et de l'y mettre à mort suivant la coutume du lieu. Or il y avait en ce lieu une tour de cinquante coudées, pleine de cendres, munie d'une machine tournante qui, de tous côtés, faisait glisser dans la cendre. C'est là qu'on fait tomber l'homme coupable de pillage sacrilège ou de quelques autres forfaits énormes et qu'on le précipite pour le faire périr. Tel fut le supplice dont mourut le prévaricateur et qui priva Ménélas de l'inhumation, et cela en toute justice, car il avait commis beaucoup de péchés contre l'autel dont le feu et la cendre étaient purs, et c'est dans la cendre qu'il trouva la mort [51] ».

La fin de Ménélas se place vraisemblablement en 162 av. J.-C. On peut se demander s'il y a un rappel de son supplice à Bérée dans le châtiment dont le menaçait le commentaire d'Habacuc pour le jour du jugement à la fin des temps : « Dieu le punira par un feu de soufre ».

---

49. *II Macchab.*, IV, 16 (Trad. Abel).
50. A b e l, *Les livres des Maccabées*, p. 335, note 16.
51. *II Macchab.*, XIII, 4-8 (Trad. Abel).

IV. CONCLUSION

Le but de cette étude était de présenter à nos lecteurs les « psaumes » de Qumrân jusqu'ici publiés par M. Sukenik et le commentaire d'Habacuc édité par les « American Schools of Oriental Research ».

Nous avons cherché ensuite à déterminer l'époque à laquelle il convient de situer les débuts de la communauté de l'Alliance et l'activité du Maître de justice. La convergence des arguments utilisés nous a conduits vers les débuts de la domination séleucide en Palestine pour l'origine de la communauté de l'Alliance. Quant au Maître de justice, nous avons été amené à conclure que son activité se déroule à l'époque d'Antiochus Epiphane et des premières luttes macchabéennes.

La lumière que ces conclusions jettent sur l'intelligence de la littérature de Qumrân [52] nous a donné l'impression qu'elles avaient une probabilité largement suffisante pour pouvoir être proposées et livrées à la discussion.

En tout cas, nous ne considérons le point de vue ici exposé que comme un point de départ dans la solution à donner aux multiples problèmes posés par les manuscrits découverts dans la grotte de Qumrân. Il faudra fixer la date de la première composition des œuvres retrouvées, puis celle des manuscrits qui nous les ont conservées. Il s'agira de tirer au clair l'histoire vraisemblablement compliquée du dépôt de Qumrân. Il s'imposera de reprendre l'histoire du document sadocite et peut-être sera-t-on amené à examiner à nouveau celle de l'Ecclésiastique hébreu.

Les problèmes historiques ne sont pas d'un moindre intérêt : rapport de la communauté de l'Alliance avec les Assidéens, avec les Macchabées, avec les sectes religieuses juives antérieures au christianisme, sans parler de l'histoire ultérieure possible de notre communauté de l'Alliance.

Nous répétons que nous ne sommes qu'à un point de départ et encore faut-il qu'il soit le bon.

Gustave LAMBERT, S. J.

---

52. Dans son intéressant *Essai sur le Midrash d'Habacuc*, M. Delcor déclare, au sujet des «psaumes» de Qumrân, que les écrits de ce genre fournissent habituellement peu de renseignements historiques, ce qui est généralement très vrai. Nous estimons pourtant que c'est en éclairant l'un par l'autre le psaume du Maître de justice et le « pêsher » d'Habacuc que nous sommes arrivé à des conclusions auxquelles ne nous aurait jamais conduit le seul rouleau d'Habacuc. Nous estimons que les détails glanés dans les « psaumes » se sont révélés beaucoup plus topiques que ceux de l'énigmatique commentaire.